

L'évolution des bocages : la région Bretagne

Pierre Flatrès

Citer ce document / Cite this document :

Flatrès Pierre. L'évolution des bocages : la région Bretagne. In: Noroi, n°103, Juillet-Septembre 1979. pp. 303-320;

doi : <https://doi.org/10.3406/noroi.1979.3784>

https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1979_num_103_1_3784

Fichier pdf généré le 01/05/2018

L'évolution des bocages :

La région de Bretagne

par Pierre FLATRES

Les paysages bocagers bretons ont subi au cours des trois dernières décennies des transformations considérables. Actuellement, sur plus des trois quarts du territoire des quatre départements de la région de Bretagne, l'on a affaire à des paysages post-bocagers. Ces changements ont accompagné une profonde mutation de l'agriculture bretonne. Le dynamisme qui a fait faire un bond en avant à l'économie agricole bretonne est aussi à l'origine de la transformation de la morphologie agraire. Inversement les transformations agraires ont favorisé l'essor agricole. En l'état actuel se juxtaposent des lambeaux des paysages anciens, des aires encore incomplètement transformées, et enfin des secteurs où la combinaison de systèmes agricoles de pointe et de structures agraires modernes a réalisé un nouvel équilibre. Pour comprendre cette couverture agraire hétérogène de la région bretonne, il faut examiner l'évolution diachroniquement et, pour commencer, il est nécessaire de rappeler quelles furent les dernières phases de la constitution du bocage, et comment fonctionnait le système bocager à l'époque de son apogée.

1. — L'ACHÈVEMENT DE LA BOCAGISATION ET L'APOGÉE DU BOCAGE (1919-1939).

La bocagisation de la Bretagne n'a jamais été complète. Jusqu'à nos jours, ont subsisté des aires plus ou moins vastes de champs ouverts (appelés *mez*, *meziou*, *mechou*, *mejou*, *trest*, en breton ; *gagneries* ou *landelles* en gallo.) Ces aires couvrent toutes les îles bretonnes cultivées et d'importants secteurs du littoral, parmi lesquels les plus notables sont les abords du Couesnon (Saint-Georges de Gréhaigne), le marais de Dol, la rive orientale de la ria de Rance (avec notamment les deux communes de Saint-Suliac et La Ville-ès-Nonais), le fond de la baie de Saint-Brieuc (Langueux, Yffiniac), le Minihi de Saint-Pol, la presqu'île de Crozon, les Arvor du Porzay et de la baie d'Audierne, et ceux de Trégunc, Nevèz, Moëlan, Clohars, enfin les secteurs morbihannais d'Erdeven, Quiberon, Carnac. Dans les secteurs littoraux intermédiaires

et, à l'intérieur de la péninsule, entre les mailles du bocage classique (où chaque enclos correspond à une seule parcelle foncière et le plus souvent à une seule parcelle culturale), s'inséraient çà et là des mailles plus vastes, ceintes de talus, mais contenant plusieurs parcelles foncières et culturales ouvertes. C'est à ce type agraire d'ensemble enclos de parcelles ouvertes que les géographes ont restreint le sens du mot breton « mejou ». Ces mejou internes au bocage étaient fort nombreux en Bretagne centrale depuis le Morbihan intérieur jusqu'à la Vilaine moyenne.

Sur certains secteurs du littoral d'autre part, s'étendent des paysages d'enclos imparfaits, où les « raies mortes » séparant des parcelles ouvertes, les « rideaux » entre parcelles dénivelées, enfin des talus de terre portant seulement une végétation de lande, ou bien, sur les affleurements les plus pierreux, des murettes de pierres sèches, composaient un réseau qui sur les cartes et parfois les plans apparaît comme un réseau d'enclos, mais qui en fait reste assez proche des structures de champs ouverts : tels étaient le Clos-Poulet, les presqu'îles légumières du Goelo et du Trégor et certains secteurs léonards.

Les structures agraires ouvertes ont été autrefois beaucoup plus répandues.

Les anciens cadastres, les plans terriers (par exemple le cadastre de Penthièvre pour le littoral et de la baie de Saint-Brieuc), révèlent l'existence ancienne de méjou, ou de vastes étendues ouvertes en des secteurs aujourd'hui embocagés. Même dans les territoires embocagés dès le début du XIX^e siècle ou le XVIII^e siècle, la disposition et la forme de certaines parcelles (faisceaux de parcelles laniérées incurvées), l'éparpillement et l'enchevêtrement des parcelles foncières, révèlent la présence dans le passé de méjou ou d'aires de champs ouverts. Cet enchevêtrement parcellaire en milieu bocager continue les dispositions normales en champs ouverts, et rend nécessaire un remembrement et une atteinte au réseau bocager pour peu que l'on veuille modifier la structure parcellaire. En fait, il n'est guère de commune bretonne où l'on ne puisse trouver ici ou là des traces d'anciennes structures ouvertes. L'on peut même avancer que le type de structure à méjou a partout été le type agraire primitif dans les plus anciens noyaux des finages cultivés. La réalisation du bocage a été une œuvre multi-séculaire. Les régions les dernières embocagées ont gardé des traces très nettes des systèmes précédents (par exemple la commune de Fréhel où l'embocagement paraît postérieur au XVIII^e siècle, le nord-est des Côtes-du-Nord et le nord de l'Ille-et-Vilaine en général). Les régions les plus anciennement embocagées ont vu, par une évolution obscure, les structures parcellaires se transformer dans le sens d'une rationalisation : territoires d'exploitations plus compacts, enclos plus larges et plus trapus, ayant chacune une superficie voisine du « journal » coutumier (environ 50 ares). C'est le cas de la Cornouaille intérieure

et du Bassin de Rennes, où Noël du Fail nous montre des structures bocagères se juxtaposant aux « champagnes » dès le XVI^e siècle (1).

En dehors des vieux noyaux de culture, où le bocage est secondaire, surimposé, les empiètements sur les incultes, dès le moyen âge sans doute, les partages et lotissements de landes, aux XVIII^e et XIX^e siècles surtout, ont établi des bocages primaires, à dessins caractéristiques (talus curvilignes, convexes vers les anciens incultes, pour les empiètements spontanés ; talus rectilignes formant un réseau géométrique, pour les partages des landes).

La dernière phase des enclôtures bretonnes se place au début de ce siècle. Le souvenir des derniers grands constructeurs de talus de cette époque n'a pas encore disparu. Quelques défrichements ont encore eu lieu dans les landes de Lanvaux dans les années 1920. Mais l'on n'a guère construit de nouveaux talus après la première guerre mondiale. Les années 1920-1930 ont marqué l'apogée du bocage.

Le bocage breton est essentiellement un bocage de talus, et non un bocage de haies taillées, comme les bocages des marches armoricaines. Mais les talus étaient d'importance inégale. Les talus-maîtres limitant les noyaux culturels primitifs, les chemins les plus importants ou les limites des principaux domaines, étaient larges, élevés, portant parfois deux rangées d'arbres, ou bien revêtus de pierres d'un côté (dans le nord-ouest de la péninsule surtout). Les talus secondaires étaient moins hauts, plus étroits. Parfois les talus secondaires sont presque inexistantes : des alignements végétaux, arbres émondés, arbustes et broussailles, plantés à peu près au ras du sol, les remplacent. C'est le cas de secteurs récemment embocagés, par exemple la commune de Fréhel.

L'agriculture bretonne à cette époque était remarquable par la très forte densité d'actifs agricoles par rapport à la superficie cultivée, par la faible superficie moyenne des exploitations, par une forte intensivité à base de travail. Une exploitation type couvrait 15 ha, employait, en plus du ménage des exploitants, un « domestique » (*mevel* en breton) que l'on commençait à appeler « commis », et une « bonne ». Les rares exploitations plus vastes avaient plusieurs « domestiques » dont le « grand domestique » (*mevel bras*), sans compter le petit vacher (*paotr saout*). Les micro-exploitations étaient plus nombreuses, parfois à plein temps. La plupart cependant étaient des « pentys », maisons *indépendantes* d'ouvriers agricoles, mais exploitations dépendantes, avec un champ et un élevage d'une vache et un porc, qui ne pouvaient subsister que par le système d'échanges de services qui les reliaient aux exploitations de plein exercice.

(1) FAIL (Noël du), *Propos rustiques suivis des Baliverneries...* par Louis-Raymond Lefèvre, Paris, Garnier, 1928 : p. 62, « landes et champagnes » ; p. 97, « comme le viateur qui estant à la pluye au milieu d'une plaine, voyant au bout un large chêne, ne cesse de courir... » ; p. 30, « bestiaux entrant dans champs... et avec des espines reclore soudain le nouveau passage » ; p. 87, « champs mal enclos ».

L'orientation économique était mixte, les produits d'élevage dominant, mais les produits végétaux conservant une certaine importance. L'élevage reposait sur toute une gamme de cultures fourragères, parmi lesquelles les plantes sarclées dominaient. La plus grande partie de la Bretagne avait adopté rapidement une première mécanisation légère, à traction animale (faucheuses, moissonneuses, arracheuses de pommes de terre). Le caractère dominant restait l'intensivité à base de travail, une « débauche de travail » selon certains. « Le travail commande » était une formule parfois employée et qui résumait une règle de vie (2).

La différenciation agricole régionale à l'intérieur de la Bretagne était grande, mais elle ne coïncidait pas toujours avec la division régionale agraire. Les régions de bocage évoluées pratiquaient souvent une agriculture assez avancée, mais avec des exceptions (massif de Quintin-Duault, certains secteurs du Morbihan intérieur). Parmi les régions de bocage secondaire, aux faisceaux de parcelles lanierées, celles du nord-est, du Poudouvre au Coglais étaient normalement avancées, celles de la Bretagne centrale très archaïques. Parmi les régions intérieures (c'est-à-dire pratiquement l'ensemble des quatre départements sauf les communes littorales), les régions économiquement les plus avancées étaient : à l'est, le pays de Fougères (élevage herbager sous l'influence normande), le Bassin de Rennes (agriculture mixte avec forte production de céréales) ; à l'ouest le Léon (agriculture mixte avec élevage de cheval de trait), et la Cornouaille finistérienne : orientation très diversifiée avec diverses cultures d'intensification en plein champ : plants de pomme de terre (dus à une initiative néerlandaise bien accueillie en Finistère et Morbihan), fraises (à Plougastel), pois et haricots verts. Les secteurs de cultures légumières intensives (chapelet très discontinu de communes littorales) étaient des secteurs de champs ouverts ou de bocage imparfait.

La fonction première, primitive, des talus, celle de clôture, d'obstacle aux divagations ou aux intrusions des animaux n'était plus assumée en permanence que par certains talus bordiers (en bordure de landes incultes, souvent terres communes, ou de prairies permanentes, ou de chemins où passaient les troupeaux, ou de placîtres villageois). Les autres talus, à l'intérieur du réseau, ne fonctionnaient plus qu'occasionnellement comme clôtures, lors d'exceptionnelles jachères, ou entre deux récoltes annuelles, ou autour des rares pièces de terre laissées temporairement en herbages secs (*tirien* en breton). Ces talus pouvaient selon les temps avoir une fonction double : soit empêcher les animaux de pénétrer dans un enclos cultivé, soit empêcher les animaux de s'échapper d'une pièce de terre en pâture. Les herbages permanents, en dehors des prairies humides, étaient très rares. Le bocage breton était essentiellement un bocage de champs, selon la typologie fonctionnelle proposée par A. Fel, et non un bocage de prés (3).

(2) Voir, dans les *Etudes d'économie rurale*, Rennes, Ecole Nationale d'Agriculture, à partir de 1950, les articles de K. Malassis.

(3) FEL (A.), *Les hautes terres du Massif central*, thèse, Clermont-Ferrand, 1962.

Mais le bocage avait d'autres utilités. L'effeuillage (« éruissage ») des ormes était encore pratiqué dans la région de Dinard vers 1920, mais cette pratique, qui semble avoir disparu en Bretagne, était dès lors exceptionnelle. En Léon les talus semés d'ajonc étaient aussi sources de fourrage. Les bois d'émonde et les coupes des taillis sur talus servaient de bois de feu, fonction essentielle dans une région aux forêts rares, sans charbon et avant la diffusion du butane. Les troncs des arbres plantés sur les talus fournissaient du bois d'œuvre pour divers ouvrages (barrières, poteaux de hangars et remises, etc...).

Les autres avantages volontiers reconnus actuellement au bocage : protection contre le vent, fonction de drainage des fossés accompagnant les talus, obstacle au ruissellement, n'étaient guère ressentis par les intéressés. Ce sont les régions les plus éventées de Bretagne qui sont les plus nues (champs ouverts au talus ras). Dans les « Arvor », seuls les courtils (*liorz*) autour des fermes, semblent avoir été entourés de talus arborés dans un but de protection (à l'origine sans doute pour les cultures délicates : chanvre, panais...). A l'époque dont nous parlions, ces lignes d'arbres protégeaient les maisons, et aussi les pommiers, beaucoup de courtils ayant été transformés en vergers. La fonction de drainage était d'autant moins reconnue que la plupart des fossés étaient oblitérés. Quant au ruissellement, il pouvait en cas d'orages violents, exercer ses ravages à l'intérieur même du bocage. Un petit ouvrage publié à Vannes en 1849, le *Livr el Labourer*, décrit avec précision un orage accompagné d'érosion du sol, en pays pourlet (4).

Le bocage ne fonctionnait qu'au prix d'un travail assidu. Les talus laissés à eux-mêmes se détériorent peu à peu : sur les faces revêtues de pierres, certaines de ces pierres se déchaussent sous l'effet des intempéries ou par l'action des animaux, et doivent être remplacées ou remplacées, sous peine de risquer une ruine rapide de tout le revêtement. Le revêtement de l'ancien talus bordier de la lande commune de Fréhel est actuellement complètement ruiné et recouvert de broussailles. Les talus non-revêtus voient la terre de leurs flancs s'ébouler à leur pied. Cette terre doit être reprise à la pelle, remise sur le haut du talus, le flanc rectifié à la bêche. Ce travail n'était pas nécessaire partout tous les ans. Il n'en constituait pas moins une corvée très pesante, surtout sur une ferme importante. Les arbres traités en taillis doivent être coupés tous les six ou neuf ans, les têtards émondés selon la même périodicité. L'ensemble des plantes : broussailles, fougères (*strouez* en breton) poussant sur les flancs du talus, doit être coupé à la serpe (*distroueza*). Le produit de ces coupes pouvait servir de litière, au demeurant médiocre. Tout ceci constituait l'un des travaux d'hiver du patron et des « domestiques ». Seule une population dense et mal payée pouvait assurer correctement l'entretien du bocage.

(4) GUILLOME (M.), *Livr el Labourer / Géorgiques bretonnes*, Vannes, Lamarzelle, 1849, p. 44-49, « l'onde en se précipitant arrache les pierres, les arbres, fait rouler la terre et le gravier sur les blés abattus ».

II. — LA SECONDE RÉVOLUTION AGRICOLE (1950-1960).

Nous étudierons ici la seconde Révolution agricole dans les années où elle s'imposa (1950-1960). Ses effets ont continué et se sont encore accentués depuis. Mais, vers 1960, d'autres facteurs sont intervenus.

Après les premières années de reconstruction (1945-1950) — reconstitution du cheptel, retour à une fertilisation normale, remise en état du matériel — une période de profonde transformation, de mutation s'ouvre en Bretagne. C'est la seconde Révolution agricole dont nous avons déjà étudié ailleurs l'impact dans le Finistère (5). Si la première Révolution agricole n'avait atteint la Bretagne qu'avec près d'un siècle de retard, la seconde Révolution agricole, celle de la motorisation et de la chimicalisation, a été adoptée très rapidement au moins en certains secteurs et en certains milieux. Elle fit aussi rapidement tache d'huile et rares sont actuellement les exploitations qui n'en ont pas senti les effets. En plus des innovations majeures que furent l'adoption généralisée des tracteurs et des multiples pesticides, la seconde Révolution agricole se marque en Bretagne par des innovations spécifiques. C'est d'abord l'intensification fourragère, obtenue par la généralisation de la prairie temporaire. Ce système agricole, désormais dominant en Bretagne, s'il est bien mené, fournit une masse nutritive bien plus considérable que l'ancien système de cultures ininterrompues, avec moins de travail. Le succès fut si grand que très tôt se posa, pour l'élevage — fondamental — des bovins, le problème du choix de la race. Les races indigènes furent largement remplacées par les normandes (race qui était déjà pratiquement exclusive dans le nord-est de la Bretagne) et surtout par les françaises frisonnes pie-noires. Cette intensification à base technique ne paraissant pas encore suffisante, l'on assista aux premiers développements des ateliers d'élevage (volailles et porcs). Il s'agissait au début souvent de véritables élevages sans-sols, liés par contrats d'intégration aux diverses firmes d'aliments du bétail. Une autre conséquence de cette volonté générale d'intensification fut l'extension des cultures légumières intensives hors de leurs berceaux originels, étendant les « rayons de culture » sur les communes bocagères de l'intérieur.

Aux transformations techniques s'ajoutèrent des transformations sociales : l'amélioration graduelle mais finalement de plus en plus rapide des niveaux de vie, l'augmentation concomitante des salaires réels, eurent une double conséquence. D'une part les enfants des exploitants, à de rares exceptions près, n'acceptèrent plus de travailler dans les mêmes conditions que leurs grands-parents ou même que leurs parents. D'autre part, la classe des salariés agricoles diminua presque jusqu'à extinction, le retard d'évolution des salaires repoussant les jeunes qui

(5) FLATRÈS (P.), « La deuxième révolution agricole en Finistère », *Etudes rurales*, Paris, 1964, n° 8, p. 5-55.

auraient pu s'engager dans le métier, et malgré ce retard la charge salariale devenant trop lourde pour la plupart des exploitations agricoles familiales.

Le cadre des structures agraires dans lequel s'était déroulée l'agriculture ancienne, et qui n'avait guère été affecté par la première révolution agricole, n'était plus du tout adapté à cette accumulation de conditions techniques et sociales nouvelles.

D'une part, la charge de l'entretien du bocage parut de plus en plus lourde à des exploitants de plus en plus privés de l'appoint d'une main-d'œuvre salariée, et aussi de plus en plus soumis à des occupations ou à des obligations de caractère nouveau, légères sans doute, mais absorbantes : consultations des conseillers techniques agricoles, participation à la vie syndicale, professionnelle, voyage d'études, etc...

D'autre part, dans les conditions techniques nouvelles, le réseau serré des mailles du bocage, ses chemins étroits, devenaient gênants et pouvaient dans certains cas rendre impossible toute innovation. L'ancienne maille de 50 ares, soit un demi-hectare, correspondait au « journal » traditionnel de la culture attelée. L'adoption de tracteurs légers faisait passer d'un coup le « journal », le labour d'un jour, à 2 ha. Les machines les plus perfectionnées, pour être pleinement rentables, doivent être employées sur des surfaces encore plus grandes (4 ou 5 ha au moins pour les batteuses de pois). D'où la conscience que les pièces de terre devaient s'adapter aux conditions de la nouvelle mécanisation. De plus, les chemins enclos traditionnels qui laissaient encore passer les faneuses ou les petites arracheuses de pommes de terre, sont trop étroits pour les semoirs et épandeurs d'engrais, les épandeurs de pesticides, etc. ; fait encore plus grave que le premier, car il conduit à porter atteinte à la charpente même du maillage bocager.

En même temps que les inconvénients du bocage traditionnel se révélaient ainsi, ses avantages disparaissaient. La généralisation du gaz butane, l'adoption par certains de cuisinières électriques supprimèrent la nécessité de conserver sur la ferme une source de bois de feu. Le bois d'œuvre fourni traditionnellement par les arbres des talus fut aussi en grande partie rendu inutile par les poteaux en ciment, la disparition des roues en bois et du charonnage.

Enfin plusieurs innovations techniques permirent une destruction rapide des talus et des arbres du bocage. Le bulldozer, introduit par l'armée américaine, fut bientôt commercialisé, et pour la première fois rendit très facile l'abattage des talus. Les paysans bretonnants adoptèrent cet engin au point qu'ils lui donnèrent un nom breton : « *tourter* » (le verbe « *tourta* » désigne l'action du taureau qui fonce et pousse), bien avant que les autorités chargées de la protection du français ne proposent un nom français. Peu après le bulldozer, ce fut la diffusion des tronçonneuses. Celles-ci, il est vrai, permettent un émondage plus facile, peuvent en certains cas favoriser le maintien des structures tradition-

nelles. Mais elles peuvent rendre aussi plus rapide l'abattage des arbustes et des arbres, de toute la végétation des talus. La diffusion de la prairie temporaire, multipliant les contacts pâture-labour, aurait pu rendre plus nécessaire le maintien des clôtures traditionnelles. La pratique du pâturage tournant, adoptée par certains, s'accommode bien d'enclos multiples et de petite superficie. Mais l'invention de la clôture électrique, facile à poser et à enlever, et très efficace, rendit inutile le maintien des clôtures anciennes. La pose rapide des clôtures électriques permet même de pouvoir jouir du système de la prairie temporaire avec toute la souplesse dont il est susceptible. D'autre part, la clôture électrique est indispensable à la pratique du pâturage rationné, forme intensive de la dépaissance, où la clôture doit être déplacée de quelques mètres chaque jour. Cette nouvelle technique fut aussi adoptée d'emblée. Les bretonnants appelèrent quelquefois cette clôture le « *paotr saout* », c'est-à-dire « le vacher », car elle rendait les mêmes services qu'autrefois le petit commis.

Toutes ces circonstances expliquent les premières atteintes au bocage avant même la grande période des remembrements.

Très tôt, avant même la généralisation des nouveaux moyens techniques, des cultivateurs ont commencé à détruire des talus intérieurs, c'est-à-dire les talus séparant deux champs de leur exploitation. Lorsque les deux champs n'avaient pas la même longueur, la pièce de terre résultant de leur réunion n'a plus la forme simple d'un rectangle, mais celle d'un polygone avec au moins un angle rentrant. Ce sont ces pièces de terre que je propose d'appeler « composites ». Lorsqu'on les rencontre dans le dessin agraire, elles témoignent presque à coup sûr d'une destruction de talus, même dans un milieu où le maillage bocager reste complet. Avec l'arrivée du bulldozer, ces abattages s'étendirent rapidement. Souvent les exploitations les plus dynamiques, parmi celles dont les terres étaient les plus groupées, supprimèrent tous leurs talus intérieurs. Le territoire d'exploitation devint ainsi une aire unique sur laquelle l'on pouvait jouer de toutes les possibilités du nouveau système des prairies temporaires. La première mission des photos aériennes de l'I.G.N. (1954) révèle ainsi les taches claires de territoires d'exploitation débocagés au milieu du maillage encore dominant. Il ne s'agit que d'îlots dans un bocage largement intact, ou très légèrement éclairci, mais ces îlots sont alors déjà nombreux (environ un par km² dans la région sublittorale de la Cornouaille où un relevé précis a été fait).

Il semble que d'abord les novateurs se recrutèrent surtout parmi les détenteurs d'exploitations relativement grandes. Mais, peut-être à la suite de l'attribution de subventions pour les abattages de talus, de nombreux moyens et petits exploitants se mirent aussi à détruire les talus de leurs exploitations (décret de 1955 instituant des subventions « pour la suppression de certains obstacles à l'utilisation rationnelle du sol »). Les destructions qui résultèrent de l'application de ce décret

furent telles dans le Finistère qu'une circulaire préfectorale, en 1958, restreignit le bénéfice des subventions aux opérations groupées présentant certaines garanties. En dix ans (1955 à 1964), 2.000 km de talus furent supprimés dans le Finistère par opérations individuelles, 1.600 km par opérations collectives, soit, pour chacune de ces catégories, presque autant que par les opérations exécutées après remembrement (2.050 km). Ces chiffres paraissent considérables, mais ne représentent que 6 % des talus préexistants. Les calculs ont montré qu'il n'existe pas de corrélation entre la superficie des exploitations et le pourcentage de talus abattus (6). Ce processus d'abattage individuel a continué et nous verrons que, dans certaines régions, il a été le principal facteur de modification des paysages. Mais dans la plupart des régions ce sont les remembrements qui ont le plus contribué à la transformation morphologique des structures agraires.

III. — LES REMEMBREMENTS OFFICIELS.

Nous avons vu pourquoi des actions de remembrement parcellaire étaient nécessaires en bien des endroits où la fossilisation par le bocage d'anciennes structures ouvertes était relativement récente. Les remembrements étaient aussi évidemment nécessaires dans les régions de champs ouverts. Dès les années 1930, l'idée de remembrement fut proposée et l'utilité d'un remembrement fut ressentie par certains cultivateurs bretons. Des opérations furent lancées à Damgan et à Groix (terroirs de champs ouverts, en Morbihan) dès 1939, mais n'aboutirent que quinze ans plus tard (7).

Ce n'est qu'après la guerre que les opérations véritables commencèrent.

L'on peut distinguer trois phases dans l'histoire des remembrements bretons :

A. *Les premiers remembrements conservateurs.*

Les premières opérations ne touchèrent d'abord que quelques communes isolées où, par suite de circonstances fortuites (volonté de rénovation d'un maire, dynamisme d'un groupe de jeunes agriculteurs), le remembrement fut demandé. Les demandes émanées des rares communes alors volontaires furent toutes acceptées par les Services du Génie rural qui avaient la mission et les moyens de propager le plus possible le remembrement. Tels furent le cas de Roscanvel, Goulien, Plonéis en Finistère, des Forges et de Plumelec en Morbihan (demande faite dès 1947). Les premiers remembrements, en une région où tout était nouveau pour les techniciens formés aux remembrements en pays de champagnes, se heurtèrent souvent à de graves difficultés. Certains

(6) Tous ces renseignements sont extraits de l'étude de J. Deniel, alors D.D.A. du Finistère : « Les talus et l'aménagement rural », *Penn-ar-Bed*, Brest, n° 41, 1965, p. 40-54. Ce numéro est spécialement consacré aux talus.

(7) ROBIN (R.), *Le remembrement rural dans le Morbihan et ses conséquences*, thèse 3^e cycle, Rennes, 1973, 78 p., ronéoté, p. 25.

durent être repris à plusieurs fois, et ne furent achevés qu'au bout de cinq à dix ans. A Roscanvel, par exemple, on achoppa sur l'estimation des terres en landes et plus précisément des friches retournées à la lande, simples incultes pour certains responsables, mais bonnes terres de labour (potentielles) aux yeux de leurs propriétaires.

Malgré tout, certains de ces premiers remembrements furent des réussites. Les directives concernant les modalités de la réorganisation parcellaire proprement dite et l'établissement du nouveau dessin parcellaire furent fort prudentes (l'ouvrage de M. Poirée et J. Roche donne à ce sujet des indications très précises) (8). Par exemple, pour la commune de Poullon en Finistère on a procédé par l'établissement de périmètres partiels de hameaux (qu'on appelle « villages » en français de l'ouest). On en compta vingt-deux pour l'ensemble de la commune. A l'intérieur de chaque périmètre, des « masses de répartition » ont été délimitées : ces « masses de répartition » correspondent assez bien aux anciens quartiers parcellaires, délimités par les chemins, les talus-mâtres, des limites de faisceaux parcellaires. Le regroupement parcellaire a été d'abord étudié à l'intérieur de chaque « masse de répartition ». Le dessin des « masses de répartition », c'est-à-dire toute la trame fondamentale du dessin parcellaire ancien, a été préservé dans le plan de remembrement définitif. Pour les « talus boisés », Poirée et Roche donnent les conseils suivants :

« Il conviendra d'étudier avec soin leur utilité ou la nécessité de leur suppression en application de l'article 19 du décret du 20 décembre 1954 (arasement de talus). »

On sait que leur arasement peut être ordonné, mais donne lieu à concours financier. Cette pratique prudente, qui fut suivie non seulement à Goulien, mais aussi pas très loin de là, à Plonéis, et aussi dans les tout premiers remembrements du Morbihan, aboutit à une diminution notable, mais non complète, du parcellement. Les exploitations, pour finir, reçoivent leurs terres en deux ou trois blocs, de forme parfois assez compliquée. Les chemins principaux sont élargis, par destruction de l'un de leurs talus, mais rares sont les secteurs de chemins supprimés ou les secteurs entièrement nouveaux ajoutés à la voirie.

Les remembrements de ce type donnent un paysage coupé, arboré, car de longs secteurs de talus sont maintenus, ainsi que les courtils auprès des fermes, mais le bocage, en tant que maillage continu, est détruit.

B. *Les remembrements suivant le principe de la « table rase ».*

La première phase de pratique modérée et adaptée ne dura pas longtemps, bien que ce mode de remembrement ait donné satisfaction aux intéressés. La preuve en est que de nombreuses communes, devant

(8) POIRÉE (M.) et ROCHE (J.), *L'aménagement foncier rural et la technique du remembrement*, Paris, Eyrolles, 1962, voir p. 336-350.

le succès des premières opérations, demandèrent le remembrement. Les opérations s'étendirent, couvrirent des régions entières, notamment en Bretagne centrale. L'établissement d'une « zone spéciale d'action rurale » qui, dans sa première extension, ne couvrait guère que le Morbihan intérieur, donna une grande impulsion au remembrement qui semble avoir été choisi comme mode d'action privilégié pour la rénovation de ce secteur particulièrement archaïque des campagnes bretonnes. Des crédits assez considérables furent attribués au remembrement en Bretagne, aux dépens d'autres régions, comme le Nord, où les intéressés réclamaient vivement l'extension des opérations amorcées.

Mais, à peu près simultanément, la pratique se transforma. Au lieu de remembrements conservateurs, l'on procéda alors en effet à des remembrements radicaux, au moins pour le dessin parcellaire. Ceci supposait, comme première opération, que l'on fit table rase de l'ensemble existant : quartiers parcellaires, chemins, talus-mâîtres. Les responsabilités de ce changement de pratique sont peut-être partagées. L'on a incriminé les entreprises de terrassement chargées des abattages de talus et qui avaient intérêt à opérer sur le plus long kilométrage possible ; on a aussi mis en cause les échelons départementaux des administrations. Mais il semble que l'impulsion décisive soit venue des autorités centrales, férues de géométrie, selon une vieille tradition française. La seule directive de ne plus tolérer dans un remembrement de limite parcellaire non rectiligne, amenait à détruire une très grande partie des talus, qui sont très souvent, notamment les plus anciens, légèrement et régulièrement incurvés. Ce culte de la ligne droite s'étendit aux travaux connexes : par exemple, on dut rectifier le tracé des ruisseaux. Cette nouvelle pratique ne fut pas limitée à la Bretagne. Elle présida aussi aux premiers remembrements du bocage normand (Saint-Laurent-de-Terregatte). Mais c'est en Bretagne qu'elle trouva son champ majeur d'application, car c'est alors que furent entrepris les remembrements les plus nombreux.

Des dizaines de vastes communes furent en effet remembrées selon ces principes ; elles couvrent une aire presque continue dans le sud des Côtes-du-Nord (région de Loudéac), l'intérieur du Morbihan (région de Baud, Locminé, Ploermel, Pontivy), le centre-sud de l'Ille-et-Vilaine (région appalachienne au sud de Rennes).

Ces opérations ne touchèrent pas à l'habitat, mais transformèrent radicalement le paysage parcellaire, y compris parfois les courtils autour des fermes. Le finage cultivé apparaît désormais nu, mais non encore parfaitement découvert car des bosquets épars, certaines lignes d'arbres le long des talwegs, parfois certains talus arborés près des fermes n'ont pas été abattus. La terre cultivée, qui conserve parfois encore provisoirement quelques ultimes témoins de l'ancien complantage en pommiers, est divisée en vastes parcelles rectangulaires trapues, aux limites rigoureusement rectilignes. Le sentiment de bouleversement lié

à ces transformations fut aggravé par les cicatrices laissées par ces opérations et qui mirent plusieurs années à s'effacer. La terre des talus, de structure poudreuse, épandue en surface, se révéla d'abord infertile et marqua un temps l'ancien parcellaire par des bandes où les plantes poussaient mal. Les souches des arbres des talus furent poussées par les bulldozers en tas allongés (les « berniou » de J. Le Rhun) (9) parsemant le paysage de monceaux de bois vite recouverts de ronces et broussailles. Peu à peu, toutefois, de meilleures techniques de fertilisation, la destruction progressive de la plupart des tas, ont fait disparaître les plus voyantes des cicatrices. Beaucoup des nouveaux paysages rappellent maintenant certains paysages aquitains semi-coupés, ou certains paysages flamands où toutes les terres labourées sont ouvertes.

C. Le retour à des remembrements conservateurs, mais d'un nouveau type.

Les autorités départementales (D.D.A. surtout) avaient, depuis le début, été sensibles aux dangers possibles de certaines opérations excessives, et avaient tenté de freiner certaines pratiques trop radicales. Déjà certains des premiers remembrements, malgré leur prudence, avaient suscité la désapprobation des premiers écologistes. L'extension des remembrements table-rase provoqua une levée de boucliers de la part du mouvement écologiste qui prenait alors son élan, des sociétés de protection qui alors se multipliaient, et aussi de certains milieux culturels régionalistes. On accusa le remembrement de tous les maux (y compris les inondations de Morlaix de 1974 alors que le bassin versant du Jarlot et du Queffleut restait dans sa plus grande partie non-remembrée). Personne d'ailleurs ne semblait conscient du fait géographique que, depuis des siècles, sinon des millénaires, la plus grande partie des terroirs agricoles européens sont en champs ouverts, en milieu physique très diversifié, sans que ce fait ait jusqu'ici entraîné des conséquences catastrophiques pour l'agriculture.

Le problème fut cependant posé et traité sur le plan scientifique. En juin 1965, la puissante S.E.P.N.B. (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) publiait un numéro spécial sur « Les talus », faisant appel à des biologistes, botanistes et à des administrateurs (D.D.A., Office des forêts...), et qui posait assez bien le problème. Des travaux considérables furent faits dans le Morbihan par une équipe de chercheurs sous l'égide de l'I.N.R.A. sur les effets climatiques du remembrement. Un vaste colloque organisé par le P^r Missonnier à l'E.N.S.A. de Rennes, en 1976, rassembla les données collectées, les résultats obtenus et permit de faire le point de la recherche scientifique sur le remembrement. Sans entrer dans le détail des communications, il suffit de dire que dans la plupart des domaines

(9) LE RHUN (P.-Y.), « Paysages et civilisations en Bretagne », *Penn-ar-Bed*, Brest, n° 86, 1976, p. 393-401.

physiques (température, humidité...) les effets d'un remembrement se traduisent par des évolutions en sens inverses qui se neutralisent plus ou moins. Rien de décisif pour ou contre le remembrement n'a été apporté par la recherche purement scientifique.

Mais, devant les attaques très « vocales » qui se multiplièrent, les autorités centrales modifièrent leur attitude. Elles renoncèrent aux remembrements « table rase » et préconisèrent des remembrements très modérés, et conservant un maillage bocager, au besoin en plantant de nouvelles haies. Chaque opération doit désormais être précédée d'une étude d'impact qui, en Bretagne, est généralement confiée à des écologistes qui bien sûr tiennent à conserver le plus possible de talus. Ainsi, les derniers remembrements réalisés, notamment en Ille-et-Vilaine (Saint-Ouen-la-Rouërie, par exemple), veillent-ils à ne pas transformer le paysage, à l'éclaircir seulement.

Concurremment, la propagande pour l'établissement de brise-vents s'est intensifiée, et une aide a été apportée en ce sens. L'on s'est inspiré en ce domaine de l'exemple danois (où des opérations considérables portent essentiellement sur l'ouest-Jütland, en un milieu physique — sables pro-glaciaires — fort différent de celui de la Bretagne). Plusieurs kilomètres de brise-vents ont été établis dans certaines communes finistériennes, notamment à Poullaouen dans l'Arrée. Mais l'impact de ce mouvement, au total, reste encore très limité. L'avenir dira s'il doit se répandre.

Le résultat le plus tangible de cette crise est le ralentissement et, en bien des régions, l'arrêt des opérations de remembrement. Lors de la dernière discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, la Bretagne a été l'une des rares régions à ne pas réclamer une augmentation des crédits de remembrement, ce qui a permis de riper les crédits vers les régions demanderesses comme le Nord.

L'on peut se demander si le résultat de toutes ces polémiques n'aura pas été, en bloquant un mouvement en route, d'établir une nouvelle différenciation régionale à l'intérieur de la Bretagne : les zones remembrées, où les structures parcellaires et paysagères ont été bouleversées, et les zones non remembrées où l'évolution agraire et agricole paraît arrêtée. Ceci sera sans doute vérifié pour certaines régions intérieures, mais ne l'est pas partout. En effet, il faut compter avec le dynamisme continu d'une certaine agriculture bretonne.

IV. — LES DÉBUTS D'UNE TROISIÈME MUTATION AGRICOLE EN BRETAGNE.

A. Les trois agricultures de la Bretagne actuelle.

Aux diverses époques et dans la plupart des régions l'on a pu distinguer, au point de vue des structures socio-économiques, des « structures » tout court, comme l'on dit dans les milieux agricoles,

deux ou même parfois trois agricultures. Si l'on ne tient pas compte des exploitations hors-sol, ni des exploitations spécialisées, si l'on considère donc seulement l'ensemble de l'agriculture normale, l'on peut mettre en évidence ces deux ou trois agricultures par un procédé fort simple dans son principe, mais difficile à appliquer sur une vaste région. Il s'agit de dessiner un diagramme de fréquence des superficies d'exploitation par classe de 1 ha. Ce diagramme forme une courbe bi — ou — tri-modale.

Le premier mode correspond à la petite agriculture, le plus souvent agriculture d'appoint ; le second mode correspond aux exploitations familiales indépendantes, de plein exercice ; le troisième mode lorsqu'il existe (dans les régions de « grande culture ») correspond à l'agriculture d'entreprise ou à certaines formes d'agriculture de pointe. D'après des essais de cette méthode en Bretagne centrale (M^{lle} A. Lallinec, *L'évolution agricole dans la région de Rostrenen*, mémoire de maîtrise, Rennes), l'on a dans une région bretonne moyenne, un diagramme bi-modal : agriculture d'appoint et agriculture familiale classique, et vers les grandes superficies, un certain nombre de points discontinus, correspondant à des exploitations qui se détachent en tête, qui ne sont pas toutes ici des exploitations d'entreprises, mais que l'on peut qualifier d'exploitations de pointe.

Si l'on considère l'évolution dans le temps, l'on constate que le schéma bi-modal avec quelques exploitations de pointe persiste, mais que dans les trois catégories les modes, pour les périodes les plus récentes, correspondent à des superficies plus grandes. Mais l'élément sans doute le plus caractéristique de l'évolution récente est le nombre croissant et la taille croissante des exploitations de pointe. Si l'on tient compte des ateliers d'élevage industriel, on constate aussi l'émergence d'entreprises considérables (dans le Finistère l'une d'elles aurait 120.000 pondeuses, une autre 150.000 — les exploitations de plus de 500 truies dans le Finistère et les Côtes-du-Nord appartiennent à la même catégorie).

D'autres exploitations, moins importantes, pratiquant parfois des orientations diverses, tranchent aussi sur le commun des exploitations familiales, telle une exploitation cornouaillaise qui pratique l'élevage bovin laitier, l'élevage porcin en ateliers et, en plus, la culture en grand des camélias, sans compter d'autres activités dans le tourisme rural.

Au point de vue des orientations, des systèmes de culture, du choix des races animales, de multiples initiatives se sont révélées, qui pour certains constitueraient déjà une troisième révolution agricole. Ces initiatives, ces tentatives sont inégalement réparties en Bretagne. Rares sont les régions où cette troisième vague d'innovations a vraiment transformé le milieu régional. Les deux plus remarquables sont la région de Lamballe-Hénanbihen dans l'est des Côtes-du-Nord et le Léon central,

autour de Saint-Vougay. Dans d'autres régions les transformations ont été relativement fréquentes, mais sans prendre un caractère vraiment dominant. Sur la plus grande partie du territoire régional, les initiatives ont été ponctuelles et, le plus souvent, variées. Dans beaucoup de communes l'on peut trouver six ou dix exploitations qui ont essayé une orientation nouvelle (élevages en ateliers, cultures légumières, voire cidriculture...).

Les exploitations classiques, celles qui s'en tiennent à l'élevage laitier fondé sur la prairie temporaire issue de la seconde révolution agricole, continuent à former la grande majorité des exploitations bretonnes, bien que l'orientation viande prenne de plus en plus d'importance, notamment dans le Finistère. Ces exploitations familiales d'importance moyenne ne sont qu'en apparence similaires. Certaines pratiquent la prairie temporaire comme un système routinier ; d'autres au contraire ont acquis une parfaite maîtrise de ce système agricole, jouant sur les sols, la météorologie, les variétés d'herbe pour disposer pendant la plus longue saison possible de pâtures offrant aux bêtes la richesse maximale en protéines, et pour le reste, sachant conduire un ensilage. Mais ces exploitations classiques, qui obtiennent une très bonne productivité, ont des ambitions limitées. Un troupeau laitier ne peut sans risque dépasser un effectif de 50-60 têtes — ou alors l'on passe à un système tout différent dont un seul homme n'a plus la maîtrise. Ces exploitants pratiquant une orientation laitière ne peuvent donc pas, en fait, à moins de changer radicalement d'attitude et d'économie, opérer la troisième mutation qui n'a pas effrayé certains de leurs collègues.

Ces transformations qui continuent, ces différenciations socio-économiques ont entraîné des différenciations, voire des oppositions, sur les plans humains et professionnels. La seconde révolution agricole s'était faite sous d'impulsion de leaders issus du rang, qui avaient eux-mêmes donné l'exemple et avaient été suivis par l'ensemble des exploitants familiaux. Tous avaient plus ou moins participé aux luttes professionnelles — parfois en en désapprouvant les modalités — et avaient effectué la mutation technique. La petite agriculture et l'agriculture d'appoint, il est vrai, avaient été peu remuées par ces mouvements. Certains efforts avaient été faits par certains leaders dans les zones légumières, mais la plupart du temps les agriculteurs d'appoint s'étaient contentés de se mettre peu à peu à la prairie temporaire.

La troisième mutation, jusqu'ici, n'a entraîné qu'une minorité. Les plus dynamiques, les plus réalisateurs des anciens leaders, et des émules qu'ils ont suscités, ont voulu aller de l'avant, quitte à se voir abandonner par leurs troupes. Alors que pour la seconde révolution agricole les mêmes hommes étaient leaders et réalisateurs, pour la troisième mutation, les réalisateurs, ayant largement dépassé la masse, ne sont plus des leaders. Au contraire, ils suscitent plutôt la jalousie, d'autant plus semble-t-il qu'ils sont sortis du rang et doivent leur réus-

site à leurs mérites personnels, et non à l'héritage. Les réalisateurs, se groupent entre eux, en S.I.C.A. par exemple, assez fermées, mais ouvertes sur le marché mondial. Les exploitants familiaux se sont donné de nouveaux leaders, qui détiennent maintenant le pouvoir dans les diverses instances professionnelles, notamment dans les Chambres d'Agriculture. Leur politique viserait plutôt à freiner les mutants (politique stricte des cumuls, limitation des dimensions des ateliers). Cette coupure humaine et économique se traduit aussi dans les paysages, introduisant une variable supplémentaire au facteur différenciatif qu'ont constitué les remembrements.

B. Les paysages de la nouvelle agriculture.

L'hétérogénéité des paysages bretons actuels reflète d'une part l'incidence des remembrements (communes non-remembrées et communes remembrées selon des modalités diverses), d'autre part les dynamismes différents des exploitations.

Il est encore prématuré de proposer une typologie détaillée des nouveaux paysages entre les deux extrêmes que constituent d'une part les anciens bocages arborés à mailles étroites de secteurs de petites exploitations non remembrées et à peine modernisées, et, d'autre part, les vastes horizons découverts aux vastes parcelles soigneusement cultivées, parsemées d'exploitations de pointe, véritables complexes de maisons, hangars, ateliers d'élevage (paysages agro-industriels de Le Rhun). La répartition des types de paysages est très complexe. La région de Lamballe-Hénanbihen, le Léon central, constituent les plus vastes ensembles d'agriculture industrielle de Bretagne. Le Porzay, l'ouest du Bassin de Châteaulin, offrent aussi des paysages assez uniformes, très modernisés, moins transformés cependant que ceux des deux premières régions citées. La partie centrale du Bassin de Rennes est un autre secteur assez uniforme, resté un peu plus conservateur bien que le réseau bocager y ait été détruit. Dans toutes ces régions, le modernisme, le dynamisme de l'agriculture varient dans le même sens que les paysages. Mais dans les trois groupes, les cultivateurs, avec ou sans remembrement, ont depuis assez longtemps déjà conquis la maîtrise des nouveaux paysages. Dans les régions de vastes remembrements de la Bretagne centrale, en revanche, les transformations radicales et rapides semblent être venues de l'extérieur. Ce n'est que depuis peu que les cicatrices des remembrements s'effacent, que les paysages s'humanisent. L'évolution est encore moins avancée dans les régions archaïques de la moyenne Vilaine.

Nous avons donné là les exemples de secteurs transformés assez homogènes. Mais ailleurs les paysages peuvent varier de commune à commune selon qu'elles furent ou non remembrées et selon la date de remembrement. Dans certaines communes même les paysages varient d'exploitation en exploitation. Certaines exploitations ont conservé un

bocage presque intégral tandis que d'autres étendent leurs ateliers industriels au milieu de la table rase des champs. Tous les cas de figure se rencontrent donc, et les contrastes sont parfois très frappants. Le littoral du Bas-Léon, vers Porspoder, est suivi par une bande de paysages très archaïques, avec des méjou isolés au milieu d'un bocage serré, à hauts talus portant végétation de lande, à chemins creux étroits et boueux, à quelques kilomètres des paysages de type américain du Léon intérieur.

Une étude minutieuse de ces contrastes, de ces aires diverses, serait extrêmement instructive. Elle serait aussi très difficile à réaliser dans les conditions de mobilité, de transformation continue qui règnent actuellement.

Conclusion : Bocage et mitage.

Les paysages agricoles bretons sont donc encore en transformation. Évoluent-ils vers une nouvelle unité, les aires trop dénudées plantant des brise-vents et les secteurs les plus archaïques modernisant leurs structures agraires ? Cette évolution ne peut être que très lente et l'hétérogénéité actuelle risque de durer longtemps encore. Le blocage des remembrements permet la survie d'archaïsmes, et le dynamisme différentiel des exploitations se traduira longtemps encore dans les paysages.

Mais d'autres éléments influent de plus en plus sur les paysages ruraux. Ce qu'on est convenu d'appeler l'urbanisation des campagnes revêt en Bretagne des aspects très divers. Les « auréoles de métamorphisme », qui renforcent les bourgs, les habitats de route, autour des principales villes, sont particulièrement larges en Bretagne. Cependant, les petits bourgs s'étiolent, surtout en Bretagne centrale, et là la campagne se « détériore ». Surtout l'implantation de résidences principales ou secondaires en pleine campagne, le fameux « mitage » a pris une extension considérable. Ces implantations soulèvent l'anathème des aménageurs. Mais la tradition de dispersion est immémoriale en Bretagne. Elle remonte, autant qu'on peut le savoir, à la préhistoire pour l'habitat agricole, au milieu du XIX^e siècle pour les maisons des ouvriers agricoles, et n'a pas épargné le tertiaire. La desserte généralisée des fermes dispersées en électricité et de plus en plus en eau, l'amélioration des chemins ruraux, rendent techniquement constructible presque tout le territoire. La distinction de zones — « urbaines » et « naturelles » ou « équipées » et « non équipées » — qui est à la base des plans d'occupation des sols, correspond assez bien à la réalité dans les campagnes circumparisiennes, mais pas du tout dans les régions armoricaines d'habitat dispersé. Aussi l'application de la « circulaire anti-mitage » est-elle ici particulièrement difficile. Le « mitage » d'ailleurs est déjà très répandu et le semis de nouvelles maisons blanches, sur

les étendues vertes ou jaunes ou brunes d'une campagne partiellement débocagée, est typique de nombreux paysages de Bretagne occidentale. Ceci amène au cœur même des campagnes les contacts, et aussi les conflits, entre agriculteurs et non-agriculteurs. Le développement de ces campagnes très humanisées, les transformations de leurs paysages, mettent donc en jeu toutes les catégories de population active ou inactive, toutes les forces économiques à l'œuvre dans la région.

Pierre FLATRES.

(Juin 1979.)